



L'ACTUALITÉ

## GESTION DES DÉCHETS : LA CAPEB ET 13 AUTRES ORGANISATIONS DE LA FILIÈRE DEMANDENT À L'ÉTAT D'ÉCOUTER ENFIN LEURS PROPOSITIONS

**Au moment où le projet de loi Économie circulaire est examiné en Conseil des Ministres, la filière demande à l'État de tenir compte de ses propositions.**

“  
**Sur la base d'un état des lieux approfondi, l'étude montre que la mise en place d'une REP bâtiment globale et d'une gratuité de la reprise générale n'est pas une réponse appropriée à la problématique.**”

**45 millions** de tonnes  
**de déchets sont produits chaque année dans le bâtiment en France.**

Fin 2017, le Gouvernement avait lancé une concertation auprès des professionnels dans la perspective d'établir une feuille de route pour une économie circulaire.

Au printemps 2018, un rapport dit « Vernier » du nom de son auteur, a considéré que la meilleure façon de gérer les déchets du bâtiment était d'instaurer une REP, c'est-à-dire une filière de responsabilité élargie du producteur.

Les acteurs de la construction ont immédiatement contesté le caractère restrictif et catégorique de cette hypothèse avancée par Jacques Vernier sans aucune concertation avec la filière. Face à cette contestation unanime, l'État a finalement demandé à la filière de mener une étude permettant de vérifier si, oui ou non, la mise en place d'une REP est la meilleure solution.

Cette étude a été conduite dans un esprit constructif et a abouti à des propositions consensuelles et ambitieuses pour améliorer la gestion des déchets du bâtiment. La filière demande aujourd'hui aux Pouvoirs publics de les entendre et d'accepter d'en débattre sérieusement.

Cette étude est inédite parce qu'elle associe 14 organisations professionnelles du bâtiment et de la filière déchets qui se sont entendues pour fixer 4 priorités : une meilleure traçabilité des déchets, un maillage territorial des points de collecte plus efficient, le développement des filières de recyclage et de valorisation et la réduction des dépôts sauvages.

L'étude constate une grande disparité des situations locales au regard du sujet, rendant inopérante une réponse

homogène du type REP, et prône une approche plus pragmatique permettant d'identifier préalablement les flux et les filières pour lesquels un accompagnement structurel est vraiment nécessaire, tout en soutenant les efforts de ceux qui sont déjà engagés (R&D, écoconception, optimisation des reprise, tri et valorisation, recyclage et réemploi). La filière milite également pour un recours plus systématique aux expérimentations avant toute législation. À cette fin, la filière propose à l'État un contrat d'engagement pour la croissance verte (ECV) portant sur l'ensemble des déchets du bâtiment et permettant de mieux cibler les moyens, de mieux coordonner les actions et d'introduire de nouveaux objectifs, notamment sur certains déchets non dangereux triés.

Elle propose également de travailler avec les Pouvoirs publics à la création d'un financement permettant d'expérimenter la reprise sans frais des déchets triés sur quelques familles de matériaux choisis pour leur potentiel de recyclabilité. Cela permettrait de mesurer les conséquences de la gratuité et la pertinence vis-à-vis des quatre enjeux identifiés, ceci afin d'adapter le dispositif voire de traiter de nouveaux déchets.

Pour l'heure, les 14 organisations commanditaires de l'étude n'ont pas reçu de réponse des Pouvoirs publics quant à la prise en compte de leurs propositions au sein du projet de loi "Économie circulaire". Une nouvelle fois, la CAPEB ne peut que déplorer le manque de concertation avec le Gouvernement.



## ÉCONOMIE

# L'OFFRE FACILIPASS DÉCLINÉE AUX PAC ET AUX OFFRES À 1 €

**Depuis le 15 avril dernier, la CAPEB propose aux entreprises une offre packagée concernant l'installation et l'entretien de chaudières gaz neuves à très haute performance énergétique.**

Cette offre Facilipass s'élargit désormais aux pompes à chaleur. Reposant sur le même mécanisme, le « Pack Pompe à chaleur » permet aux entreprises du bâtiment de proposer à leurs clients le paiement, par mensualisation sur 5 ans, des travaux de remplacement d'une chaudière individuelle (hors condensation) par une pompe à chaleur air/eau. Cette nouvelle offre sera commercialisée à moins de 100€/mois. Par ailleurs, cette offre Facilipass se décline désormais avec des offres « à partir de 1 € » dédiée aux ménages en situation de précarité et de grande précarité énergétique et dont l'objet est de réduire au maximum le reste à charge des travaux réalisés dans le cadre des packs « Chaudière » et « Pompe à chaleur ».

Cette opération est rendue possible grâce au soutien de l'Anah, dans le cadre du programme Habiter Mieux Agilité. Ainsi, pour ceux qui en douteraient encore, la CAPEB s'emploie à donner aux entreprises artisanales des atouts concurrentiels leur permettant d'accéder plus largement aux marchés que d'autres opérateurs tentent de s'approprier avec des offres souvent trompeuses et de qualité moindre. Les offres packagées de la CAPEB permettent, en effet, aux entreprises artisanales du bâtiment de préserver leur relation directe avec leurs clients, de continuer à disposer d'une totale liberté dans l'adaptation de leur devis grâce à des travaux complémentaires et de pouvoir librement choisir de réaliser l'entretien des équipements ou de déléguer cette prestation à un centre technique.

Enfin, dans ces offres, le montage des dossiers (CEE, financement, aide ANAH) est délégué au Service Clients dédié, épargnant ce travail administratif fastidieux aux entreprises artisanales et leur permettant donc de se concentrer sur leur métier et la qualité de leur prestation.

Les offres Facilipass doivent donc permettre aux entreprises vertueuses de lutter contre certaines offres à 1€ portées par des entreprises Éco délinquantes qui font extrêmement de mal à la profession dans son ensemble.

On relèvera à cet égard l'initiative originale de la CAPEB Haute-Saône qui a ouvert une ligne téléphonique permettant aux particuliers de signaler des abus, des harcèlements et/ou des malfaçons concernant des travaux d'isolation à 1 €.

## MÉTIERS

### → JEAN-MARC DESMEDT RÉUNIT SES CONSEILLERS



**L'équipe de l'UNA Charpente Menuiserie Agencement s'est réunie le 28 juin.** La réunion a permis de faire le point sur les questions de formation et notamment sur l'étude « CEP Bois » organisée par la filière avec CG Conseil. Bien sûr, le Président et ses conseillers professionnels ont fait un bilan des Journées Professionnelles de la Construction de Nice et, suite à la demande des délégués remontée à cette occasion, ils ont travaillé à la préparation de l'action sur la simulation numérique d'éclairage naturel.

Ils ont ensuite balayé l'ensemble des dossiers traités dans le cadre de la Codifab : le dossier « new living wood », l'évolution des outils de la filière et notamment du catalogue « Bois construction » et du REFbois, ce guide de référentiels techniques destiné à favoriser l'appropriation des acquis techniques de la filière bois par tous les professionnels acteurs de la construction en bois, notamment les concepteurs, les contrôleurs techniques et les constructeurs.

Ils ont également fait un point sur DEbois le configurateur de Fiches de Données Environnementales et Sanitaires (FDES). En effet, le dispositif E+C- et la réglementation RE2020 vont imposer aux entreprises de déclarer l'impact environnemental de leurs ouvrages. La filière bois se prépare d'ores et déjà à cette évolution en proposant aux entreprises des FDES collectives et génériques pour chaque famille d'ouvrage et un configurateur (logiciel spécifique) qui donnera la possibilité aux entreprises de personnaliser et d'optimiser les FDES collectives afin de répondre aux exigences futures de la réglementation.

Jean-Marc Desmedt et ses conseillers ont également évoqué le projet Wood Species Eye qui consiste en la mise au point d'une application permettant de reconnaître une essence de bois et, à terme, d'en contrôler la provenance.

Parmi les dossiers examinés figuraient également le référentiel Certification pour petites structures (l'Inrefcert), le guide Etics et les essais incendie sur Lambris. Ces essais entrent dans une seconde phase dont l'objectif est de caractériser un grand nombre de revêtements muraux.

Enfin, ce sont les travaux de normalisation qui ont conclu cette journée avec un état des lieux des révisions de DTU en cours (31.4 et 36.5) et des réflexions sur les interfaces avec le gros œuvre.

### → GILBERT OLIVET REGROUPE LES CONSEILLERS DE L'UNA SERRURERIE MÉTALLERIE



**Vendredi 28 juin, le Président de l'UNA Serrurerie Métallerie a réuni ses conseillers professionnels et a commencé par évoquer le regroupement des responsables des sections Serrurerie Métallerie avec ceux des sections Métiers de la Pierre qui se tiendra le 20 septembre prochain.**

Il s'agira, lors de cette réunion, d'échanger pour recenser les bonnes pratiques d'animation des sections et les freins qui empêchent leur bon fonctionnement.

Gilbert Olivet et ses conseillers ont ensuite fait un état des lieux de l'étude métier menée par l'IRIS-ST et l'OPPBT sur les conditions de travail des serruriers métalliers. Ils ont également regardé les nouveaux mémos d'IRIS et les projets à venir.

Ils ont dressé un bilan des Journées Professionnelles de la Construction 2019 au regard des statistiques de participation des délégués, de la fréquentation de l'exposition, du nombre et de la qualité des exposants, des différentes animations sur l'exposition ainsi que du contenu qui a été proposé aux délégués, que ce soit au sein de l'UNA ou dans les ateliers transverses.

La rénovation du CAP Serrurerie Métallerie et le dossier d'opportunité pour une mention complémentaire « Serrurier » ont ensuite fait l'objet d'un point d'avancement.

Il a été question par ailleurs de la taxe affectée au Centre technique industriel de la construction métallique (CTICM) par le Comité de coordination des centres de recherche en mécanique (COREM) puis des derniers reliquats du programme PACTE (en l'occurrence, un guide quasiment finalisé sur l'exécution des structures en acier de la classe d'exécution EXC1 et un guide en cours sur les garde-corps).

Enfin, un point a été fait sur la plaquette en cours de réalisation par l'AQC sur les charpentes en acier.

# 28 000

JEUNES POURRONT  
UTILISER LES  
PRÉPA-APPRENTISSAGE



## FORMATION

### → LES PROJETS DU CCCA-BTP POUR ACCOMPAGNER LES PRÉPA-APPRENTISSAGE

**La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a prévu une nouvelle phase de prépa apprentissage dans le but d'aider 28 000 jeunes peu qualifiés à intégrer une formation en alternance et à apprendre, au préalable, les codes de l'entreprise.**

Le CCCA-BTP a été sélectionné dans le cadre d'un appel à projet et s'est vu octroyer une enveloppe de 36 millions d'euros sur deux

ans pour accueillir les jeunes dans ses 78 CFA. Dans ce cadre, le CCCA-BTP a travaillé à la mise au point de parcours individualisés sur la base d'une modularisation des formations.

Ainsi, cinq parcours distincts seront proposés aux jeunes en fonction de leur profil. Deux parcours longs pour les moins de 16 ans sortis de 4<sup>e</sup> qui ont besoin de tester des métiers étrangers qui ne parlent pas français (10 mois), et trois parcours plus brefs (1 à 3 mois) pour accueillir les jeunes qui ne connaissent pas l'apprentissage mais souhaitent trouver un contrat, ceux qui veulent se réorienter après un passage à l'université ou après un premier contrat rompu. On notera à cet égard que, selon une enquête menée par Studyrama, 25 % des jeunes qui ont choisi de suivre une formation

en alternance sur l'année 2019/2020 sont toujours en recherche de CFA et 50 % n'ont pas trouvé d'entreprise !

17 000 jeunes sont visés par les nouveaux parcours de prépa apprentissage proposés par le CCCA-BTP.

Il serait donc très regrettable que le CCCA-BTP ne puisse plus continuer sa transformation et proposer une offre de services technique et opérationnelle à tous les CFA formant aux métiers du bâtiment, comme le voudraient la FFB, la FNTP et certaines organisations de salariés du BTP, contre l'avis de la CAPEB qui, avec les organisations syndicales majoritaires, propose, au contraire, d'en faire un pivot pour continuer de développer l'apprentissage dans les branches du bâtiment, dans le respect des politiques de nos branches.

## LOBBYING

### → LE PROJET DE LOI ÉNERGIE CLIMAT EXAMINÉ PAR LES DÉPUTÉS

**Le projet de loi Énergie Climat était examiné par les députés en séance cette semaine après avoir été passé au peigne fin par la commission des affaires économiques la semaine dernière.**

Quelques 130 amendements ont été déposés sur ce texte qui vise, en particulier, à ajuster les objectifs de la loi Transition énergétique et à transcrire dans les faits les promesses du Gouvernement en matière d'écologie. Ainsi, la Commission a inscrit la notion d'urgence écologique et climatique dans ce texte. Plusieurs amendements portent sur la rénovation énergétique des bâtiments, les énergies renouvelables et les certificats d'économies d'énergie. Et un certain nombre d'entre eux nous concernent !

Il faut noter à cet égard que le projet de loi acte le fait qu'à partir de 2022 une feuille de route de la rénovation énergétique des bâtiments devra être élaborée au regard de l'objectif de réduction de la consommation énergétique et devra être annexée à chaque programmation pluriannuelle de l'énergie.

Dans ce chapitre, un seuil maximum de consommation d'énergie finale par m<sup>2</sup> et par an est introduit dans la définition du logement décent.

Un autre amendement, cette fois du Gouvernement (et qui a donc toutes les chances de

prosperer), conditionne la révision des loyers en cas de travaux à l'atteinte d'une performance énergétique égale au moins à la classe E et ce, dès janvier 2021.

Dans la même veine, le rapporteur avait demandé qu'un pourcentage du produit de la vente d'une passoire thermique soit mis sous séquestre pour financer des travaux de rénovation énergétique. Cette mesure n'a pas été adoptée, pour l'instant du moins. Mais, selon toutes probabilités, elle pourrait être conservée sous une forme et selon des modalités différentes.

Toujours dans la lignée, un audit énergétique serait rendu obligatoire pour les logements dont la consommation énergétique primaire est supérieure à 331 kWh. Cet audit devrait obligatoirement contenir différentes propositions de travaux dont l'une au moins permettant d'atteindre un très haut niveau de performance énergétique.

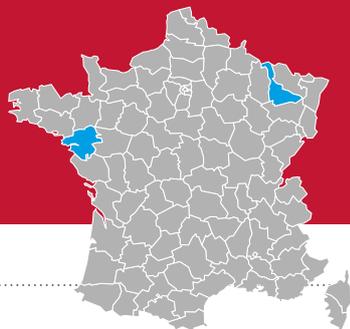
L'article 5 du projet de loi vise à lutter contre la fraude aux CEE. Des contrôles sont prévus à la charge des acteurs (obligés, éligibles et délégataires) de même que la possibilité de bonifier les CEE en fonction du niveau de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le projet de loi vise à favoriser le développement du photovoltaïque et impose notamment aux bâtiments commerciaux, industriels, entrepôts et parking couverts d'équiper une surface

minimale de 30 % de leur toiture d'un procédé de production d'énergies renouvelables, d'un système de végétalisation permettant d'atteindre un haut degré d'efficacité thermique et d'isolation et favorisant la préservation et la reconquête de la biodiversité, ou de tout autre dispositif aboutissant au même résultat.

Le projet de loi devrait permettre aussi d'avancer sur les motorisations des véhicules puisqu'un amendement prévoit que les constructeurs devront proposer sur le marché français un modèle de véhicule et d'engin hybride à carburant modulable fonctionnant au Superéthanol E85.

Voilà pour l'essentiel nous concernant. Le texte doit maintenant être examiné par le Sénat.





## RÉSEAU

### → ÉLECTIONS ET NOMINATIONS DÉBUT JUILLET 2019

#### NOUVELLE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE EN MEURTHE ET MOSELLE

La CAPEB Meurthe-et-Moselle nous a informé de la nomination d'Aline Sigris au poste de Secrétaire Générale depuis le 1<sup>er</sup> juillet.

#### NOUVEAU TANDEM EN LOIRE ATLANTIQUE

Depuis ce même 1<sup>er</sup> juillet, Andréa Lemasson assure le Secrétariat général de la CAPEB Loire Atlantique, après trois années passées au sein de cette CAPEB. Par ailleurs, Pierre Briodeau a passé la main à Jean-Marc Pernot à la présidence de cette CAPEB départementale.

### → LES JURISTES DU RÉSEAU SE SONT RÉUNIS À LA CONFÉDÉRATION

Après une introduction commune à tous les participants, différents ateliers ont été proposés aux juristes du Réseau pour leur permettre d'approfondir les principaux sujets d'actualité.

Il s'agissait en premier lieu des conventions collectives nationales du bâtiment et des CPPNIS, des accords d'entreprise et de leurs conséquences en termes d'assurances, notamment en ce qui concerne les petits déplacements et les heures supplémentaires.

Il s'agissait également d'aborder la réforme actuellement en cours de la santé et de la

sécurité au travail en analysant, à partir d'un état des lieux, les conséquences prévisibles à ce stade pour les entreprises.

Un troisième atelier portait sur les nouvelles obligations des entreprises suite à la réforme du 100 % santé.

Enfin, un point a été fait sur la mise en oeuvre par les entreprises de leur obligation en matière de devoir de conseil et ce, à toutes les étapes du marché de travaux depuis le devis jusqu'à la réception du chantier en passant évidemment par la réalisation des travaux.

## MÉTIERS



### → L'ÉQUIPE DE L'UNA PEINTURE VITRERIE REVÊTEMENTS S'EST RÉUNIE LE 3 JUILLET

Les actualités de la formation ont été largement évoquées depuis la révision en cours du BTS aménagement finitions, en passant par la mention complémentaire sol pour les soliers.

Il a aussi été question des travaux sur l'interface des plâtriers et des peintres et encore des actions de l'association 3PF.

Jean-Jacques Châtelain et ses conseillers ont ensuite travaillé avec l'IRIS-ST sur les mémos et les partenariats qui concernent l'UNA.

Président et conseillers ont également préparé les grands rendez-vous de la rentrée : les tables rondes organisées par la FND le 12 septembre, la journée prospective proposée par le partenaire Uzin le 11 septembre et enfin, la journée Toupret du 23 octobre.

Un bilan des Journées Professionnelles de la Construction a conclu cette journée et a donné lieu à une première réflexion sur les orientations à retenir pour l'édition 2020.

# LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

## IRIS-ST

En tant que Président d'IRIS-ST, Patrick Liébus a signé ce 2 juillet une convention de partenariat avec le syndicat des entreprises internationales de l'outillage portatif et des consommables (SECIMPAC). Ce partenariat repose sur l'ambition partagée de faire progresser les entreprises artisanales du BTP dans le domaine de la prévention. Les deux partenaires s'engagent ainsi à réaliser des actions communes et à renforcer leurs synergies à travers différents axes de travail, en lien notamment avec les équipements de travail (outillages énergisés).



## PARTENARIATS

Le comité de pilotage Béranger Développement s'est réuni le 2 juillet. Tous les partenariats, en cours ou en projet, ont été examinés de même que ceux à renouveler, à l'instar de la convention avec Pladur. Le COPIL a étudié les propositions de nouveaux partenariats, en particulier avec Sebemex, Algorel et MCZ Group, puis un point a été fait sur les trois dispositifs de collecte de CEE (Butagaz, EDF et Total) ainsi que sur l'offre Facilipass et ses différentes déclinaisons.

## RÉSEAU

Mercredi, le Président confédéral a accueilli le nouveau Président de la Somme accompagné de sa Secrétaire générale. Yves Choquet et Catherine Lefevre ont ensuite pu échanger avec le Secrétaire général et les Directeurs de Pôle présents tout au long de la journée.

## PLAN ACTION LOGEMENT

Le Président Liébus avait rendez-vous ce 3 juillet avec le Directeur du Plan Action Logement pour faire le point sur les actions financées par cet organisme concernant la performance énergétique et la mise en accessibilité des logements.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFÉDÉRAL

Le Conseil d'administration confédéral se réunissait jeudi et vendredi et accueillait notamment ce jeudi les administrateurs sortants pour leur rendre hommage. Nous reviendrons sur ces travaux dans notre prochain numéro.